



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 03 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, Mme PARNIERE M. QUEYREIX, Mme MADIEUX M. FERARD, M. CHANGION

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BATTEL, Mme BATTEL, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

ABSENT NON EXCUSE : M. AMODEO

SECRETAIRE : M. QUEYREIX

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : DELIBERATION N°2025/054 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BP 2025-COMMUNAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2025 adopté par délibération en date du 10 avril 2025 ;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements comptables sur certains crédits en raison d'une erreur matérielle due à un crédit à tort au compte 775;

Considérant les préconisations suivantes :

- En fonctionnement :
 - Compte 023 : -14 000 €
 - Compte 775 : -14 000 €
- En investissement :
 - Compte 021 : -14 000 €
 - Compte 024 : +14 000 €

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

Article 1 : D'adopter la Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2025 selon les mouvements suivants :

Section de fonctionnement

Nature	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
DÉPENSE 002	023		Virement à la section d'investissement.	-14 000 €
RECETTE 77	775		Produits exceptionnels	-14 000 €

Section d'investissement

Nature	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
RECETTE 021	021		Virement de la section de fonctionnement.	-14 000 €
RECETTE 024	024		Produits de cessions d'immob.	+14 000 €

Article 2 : De notifier la présente décision au comptable public et de l'annexer au budget primitif 2025.

Fait en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 10 juillet 2025.

**La Maire,
Françoise RIVET.**

